

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

8, rue de Srebrenica

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE MOUVEMENT ASSOCIATIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2025

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose notamment le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2025

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2025

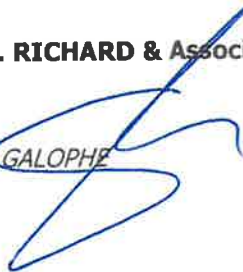
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, le 1^{er} juin 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE





BILAN ACTIF

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				2		
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	3 120	300	2 820			
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	18 480		18 480			
Immobilisations corporelles				1		2
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	28 926	13 962	14 964		18 398	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations	168		168		168	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	555		555		555	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	51 248	14 262	36 986	3	19 121	2
Stocks et en-cours						
Créances				45		65
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	495 709		495 709		649 986	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	63 366		63 366		51 412	
Charges constatées d'avance	41 004		41 004		11 941	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	710 099		710 099	53	372 625	34
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 310 177		1 310 177	97	1 085 965	98
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 361 426	14 262	1 347 164	100	1 105 085	100



BILAN PASSIF

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		14		17
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	189 588		189 588	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	39 778	3	17 157	2
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 554	-5	22 621	2
Situation nette (sous-total)	160 813	12	229 366	21
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	160 813	12	229 366	21
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	109 860	8	27 000	2
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	109 860	8	27 000	2
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	30 852	2	27 614	3
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	185 498	14	156 256	14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 141		2	
Produits constatés d'avance	857 000	64	664 962	60
TOTAL DES DETTES (IV)	1 076 491	80	848 834	77
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 347 164	100	1 105 200	100



COMPTE DE RÉSULTAT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	196 026	182 468	13 558	7
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	22 861	21 526	1 335	6
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 047 582	874 127	173 455	20
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	36 680	45 705	-9 026	-20
Mécénats	323 739	54 000	269 739	500
Legs, donations et assurances-vie	27 000		27 000	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 825	-1 825	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		50 000	-50 000	-100
Autres produits	9 705	1 127	8 578	762
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 663 592	1 230 778	432 815	35
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	494 642	390 042	104 600	27
Aides financières	111 729		111 729	
Impôts, taxes et versements assimilés	55 619	41 973	13 647	33
Salaires	666 752	516 939	149 814	29
Cotisations sociales	283 453	225 677	57 776	26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 952	4 372	2 581	59
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	109 860	27 000	82 860	307
Autres charges	4 767	2	4 765	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 733 775	1 206 004	527 771	44
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-70 183	24 773	-94 956	-383



COMPTE DE RÉSULTAT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 759	2 757	-998	-36
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 759	2 757	-998	-36
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 759	2 757	-998	-36
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-68 424	27 530	-95 954	-349
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		4 794	-4 794	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 794	4 794	100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	130	115	15	13
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 665 352	1 233 535	431 817	35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 733 905	1 210 914	522 992	43
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-68 554	22 621	-91 175	-403
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	36 072	26 320	9 752	37
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	36 072	26 320	9 752	37
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	36 072	26 320	9 752	37
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	36 072	26 320	9 752	37
TOTAL	-68 554	22 621	-91 175	-403

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 347 163,81 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -68 553,55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité

L'association Le Mouvement Associatif a pour objet :

- de faire reconnaître le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général ;
- de contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative, et d'en être le porte-parole au travers d'une communication publique ;
- d'améliorer l'efficacité des membres par des stratégies ou plateformes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques ;
- de développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs, notamment sur le terrain de l'économie sociale.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour la réalisation de son objet, Le Mouvement Associatif mène des actions de plaidoyer et de valorisation de l'action associative, développe et anime des projets collectifs visant au renforcement des acteurs associatifs par de l'information, de l'outillage, de l'accompagnement, anime des dynamiques inter-associatives favorisant l'interconnaissance et l'échange de pratiques. Son périmètre d'intervention porte sur les sujets transversaux de développement de la vie associative : engagement, modèles socio-économiques, dialogue civil, accompagnement, etc...

Les moyens mis en oeuvre

Pour réaliser ses missions, Le Mouvement Associatif s'est doté d'une équipe salariée, chargée d'assurer la mise en oeuvre des orientations et plans d'action décidés par les instances statutaires, avec l'appui de contributions bénévoles. Il recourt à des prestations extérieures complémentaires pour l'accomplissement d'un certain nombre de ces actions et nouent les partenariats nécessaires pour assurer l'efficacité de celles-ci. Les moyens financiers du Mouvement Associatif sont essentiellement assurés par les cotisations de ses membres ainsi que par le soutien des pouvoirs publics sous forme de subventions, par des soutiens sous forme de mécénat ou de partenariat sur des actions spécifiques.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels informatiques	3,00	
Mobiliers	5,00	
Aménagement des constructions	5,00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances correspondant aux soldes des subventions sont présentées en « créances clients ».

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association LE MOUVEMENT ASSOCIATIF.

- L'association LE MOUVEMENT ASSOCIATIF est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association LE MOUVEMENT ASSOCIATIF.

l'association LE MOUVEMENT ASSOCIATIF est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le bénévolat a été valorisé de la façon suivante :

Pour les groupes de travail et représentations du Mouvement associatifs, il s'évalue à 1002 heures valorisées au coût horaire du SMIC chargé soit 35 € l'heure soit 36 072 euros



ETAT DES IMMOBILISATIONS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 136,00		3 120,00
TOTAL	2 136,00		3 120,00
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 301,37		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	45 844,70		976,10
Immobilisations corporelles en cours			18 480,00
TOTAL	56 146,07		19 456,10
Immobilisations financières			
Autres participations	167,75		
Prêts et autres immobilisations financières	555,00		
TOTAL	722,75		
TOTAL GENERAL	59 004,82		22 576,10

ETAT DES IMMOBILISATIONS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 136,00	3 120,00	
TOTAL		2 136,00	3 120,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers		10 301,37		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		17 895,24	28 925,56	
Immobilisations corporelles en cours			18 480,00	
TOTAL		28 196,61	47 405,56	
Immobilisations financières				
Autres participations			167,75	
Prêts et autres immobilisations financières			555,00	
TOTAL			722,75	
TOTAL GENERAL		30 332,61	51 248,31	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 136,00	299,87	2 136,00	299,87
TOTAL			2 136,00	299,87	2 136,00	299,87
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			6 163,03	4 138,34	10 301,37	
Matériel de bureau, informatique			31 585,26	2 514,21	20 137,40	13 962,07
TOTAL			37 748,29	6 652,55	30 438,77	13 962,07
TOTAL GENERAL			39 884,29	6 952,42	32 574,77	14 261,94



ETAT DES CRÉANCES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	555,00		555,00
Actif circulant			
Autres créances clients	495 708,53	495 708,53	
Personnel et comptes rattachés	1 092,71	1 092,71	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 627,50	1 627,50	
Divers	833,32	833,32	
Débiteurs divers	28 448,95	28 448,95	
Charges constatées d'avance	41 003,91	41 003,91	
TOTAL	569 269,92	568 714,92	555,00



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	41 003,91
TOTAL	41 003,91

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	29 296,27
TOTAL	29 296,27



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 851,62	30 851,62		
Personnel et comptes rattachés	60 202,75	60 202,75		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 996,82	89 996,82		
Impôts sur les bénéfices	130,00	130,00		
Autres impôts et taxes assimilées	32 333,39	32 333,39		
Autres dettes	3 141,00	3 141,00		
Produits constatés d'avance	857 000,00	857 000,00		
TOTAL	1 073 655,58	1 073 655,58		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	857 000,00
TOTAL	857 000,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 069,00
Dettes fiscales et sociales	97 238,05
Autres dettes	14,00
TOTAL	107 321,05



ENGAGEMENTS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 31 706,60 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	46,00 %
Taux d'actualisation	4,22 %
Table de mortalité	2018-2020
Départ volontaire à	62 ans
Progression de salaire	1%



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Informations requises par l'article R 123-198-9° du Code de Commerce :

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 384 € TTC.



NOTE SUR LES PRODUITS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds publics		
Djepva	424 000	315 000
Dilcrah	5 000	5 000
DGFEP	90 000	30 000
BESSII	40 000	80 000
Direction générale Outre mer	65 000	20 000
Banque des Territoires	50 000	60 000
ANCT	50 000	50 000
Fonjep	14 214	29 200
Forfait apprentissage	9 667	8 000
Ville de Paris	0	10 000
CNAF	6 750	6 750
MACS	33 384	15 003
Total Fonds publics	788 015	628 953
Fonds privés		
Solidatech	73 611	57 718
Fondation de France	128 500	55 000
Cese	47 456	47 456
Chorum	0	15 000
Credit coopératif	10 000	25 000
Group UP	14 000	14 000
LA CONCORDE	133 000	
HEXOPÉE	0	20 000
Cotisations	196 026	182 468
Dons	36 680	38 705
AG2R	15 000	15 000
OXFAM	11 739	
COORDINATION SUD	20 000	
Maif	15 000	25 000
HARMONIE MUTUELLE	15 000	
FONDATION SNCF	100 000	
VYV	0	15 000
TILT	0	7 000
HIPPOCRENE	0	10 000
Total fonds privés	816 011	527 347



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	189 588				189 588
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	-				-
Report à nouveau	17 156	22 621			39 777
Excédent ou déficit de l'exercice	22 621	- 22 621		68 554	68 554
Situation nette	229 365	-	-	68 554	160 811
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	229 365	-	-	68 554	160 811



TABEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT A DE PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subventions d'exploitation							
Banque des territoires	5 000		5 000			-	
DJEVPA	-	9 860				9 860	
Fonjep	15 000		15 000			-	
Contributions financières d'autres organismes	7 000	100 000	7 000			100 000	
Ressources liées à la générosité du public	-					-	
Total	27 000	109 860	27 000	-	-	109 860	-

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

8, rue de Srebrenica
75020 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Avec La ligue de l'enseignement

Personne concernée :

Yvan FAVAUDON, membre du bureau de la Ligue de l'enseignement et membre du CA du Mouvement associatif

Nature et objet :

Soutien au déploiement du projet « 1001 territoires pour la fraternité ».

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2025

Modalités :

Aide financière de 30 000 euros accordée par Le mouvement associatif à La ligue de l'enseignement.

Date d'autorisation :

Conseil d'administration du 16 mai 2025.

Avec Coordination SUD

▪ Personne concernée :

Olivier Bruyeron, président de Coordination SUD et membre du CA du Mouvement associatif.

▪ Nature et objet :

Soutien à la campagne de communication « La France qui se bat ».

Modalités :

Produit (mécénat) de 20 000 euros attribué par Coordination Sud au Mouvement associatif, reversé au fond de dotation centralisant les contributions financières de la campagne géré par France Générosités.

Date d'autorisation :

Conseil d'administration du 19 septembre 2025.

Levallois-Perret, le 1^{er} juin 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

